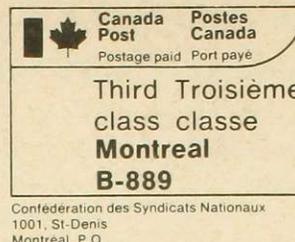


le travail

Edition nationale
Volume 54, numéro 2
Avril 1979



Parle-en aux autres, amène-les fêter avec nous le Premier Mai, pour témoigner ensemble de nos intérêts communs



Le Premier mai, c'est un peu comme la minute de silence qu'on observe de plus en plus fréquemment à l'ouverture des assemblées syndicales: c'est un temps d'arrêt à travers le monde entier qui nous remémore nos intérêts communs, et qui donne à nos luttes leur perspective de progrès social.

C'est un temps d'arrêt qui est empreint de gravité et de contentement à la fois: gravité devant la dureté des luttes, les échecs parfois, les victimes aussi; contentement de sentir davantage la solidarité, de mesurer les acquis et d'entrevoir de nouvelles avancées.

Aussi le Premier Mai a-t-il un caractère de fête en même temps que de revendication. C'est le symbole du difficile progrès vers une société nouvelle où les travailleurs et travailleuses auront une prise réelle sur toutes les dimensions de leur vie quotidienne: travail, quartier, culture, loisir, environnement.

Ce progrès social, certains le payent de leur vie ou de leur liberté parce que la minorité dominante défend féroce ses privilèges, et plus encore en période de crise économique. C'est là l'origine du Premier Mai, qui commémore les grandes grèves de mai 1886 aux Etats-Unis pour la journée de huit heures, à la suite desquelles quatre militants furent pendus.

A la même époque au Québec (1878), l'armée tirait sur les grévistes du parlement qui protestaient contre une baisse de salaire, tuant l'un d'entre eux. En 1843, elle avait tiré sur les grévistes des canaux Lachine et Beauharnois, faisant 20 morts et une quarantaine de blessés. Les ouvriers, qui travaillaient 12 heures par jour six jours par semaine, mais souvent plus longtemps encore, réclamaient une diminution des heures.

Plus près de nous, on se rappellera l'emprisonnement des militants du front commun et des présidents de centrale en 1972-73, l'emprisonnement des dirigeants du syndicat du transport de Montréal et du syndicat de Commonwealth Plywood, l'emprisonnement de plusieurs grévistes, la condamnation à l'amende de plusieurs autres, et tout dernièrement, les procès pour désobéissance civile contre les dirigeants du syndicat des postiers.

En observant notre "minute de silence" le Premier Mai, c'est à eux tous que nous penserons, en même temps qu'au progrès social qui découle des luttes ouvrières.

Jour après jour, ce sont les luttes des travailleurs et travailleuses qui déterminent le progrès social



Mourir pour gagner sa vie

Rendant public son livre blanc sur la santé et la sécurité au travail, le ministre Marois, du gouvernement québécois, a révélé des données qui démontrent toute l'ampleur du problème des accidents et des maladies du travail au Québec:

- D'abord, 525 travailleurs sont morts de maladie ou d'accident du travail en 1976 et 1977, et 16,258 ont été frappés d'incapacité permanente.
- En 1976 seulement, il s'est produit 282,000 accidents du travail et perdu plus de 7,782,000 jours de travail à cause de maladies ou d'accidents, soit beaucoup plus que le nombre de jours perdus suite aux grèves ou aux lock-out, qui a varié annuellement de 1,500,000 à 6,500,000 de 1973 à 1976.
- Un travailleur sur sept est victime d'un accident ou d'une maladie du travail chaque année.
- Enfin, 120,000 travailleurs sont exposés à la surdité industrielle alors que 70,000 autres sont en contact avec des substances pouvant provoquer des maladies pulmonaires. On constate aussi chaque année plus de 1,000 cas d'intoxication par la fumée, les gaz, les poisons.

Malgré ce tableau ahurissant, le ministre refuse d'accorder aux syndicats les droits qui leur permettraient de défendre efficacement la santé et la vie de leurs membres, notamment le droit d'arrêter le travail quand c'est dangereux, et le droit d'enquêter.



Fer et Titane: la nécessité des comités syndicaux

Les travailleurs de la fonderie Fer et Titane, de Tracy, ont décidé de prendre leur propre santé en mains et de mener leur propre enquête de santé. Une telle décision a été prise lorsque plusieurs d'entre eux, classés en parfaite santé par les médecins de la compagnie, se sont vu dire par d'autres médecins qu'ils étaient malades.

L'enquête a d'ailleurs démontré la malhonnêteté et le parti-pris patronal des médecins de la compagnie. Sur les 1,000 travailleurs examinés, 387 ont subi au travail des pertes auditives importantes, 11.8% souffraient de bronchite chronique, 35.7% toussaient de façon persistante, 34.6% étaient sujets à l'essoufflement, 71 présentaient une évidence de maladie du cœur et trois souffraient de cataractes reliées à la chaleur.

Une telle enquête, les travailleurs concernés l'ont répété, a démontré l'importance des comités exclusivement syndicaux de sécurité-santé, une revendication que la CSN a fait sienne.



Contre la répression judiciaire, le droit de grève permanent

Le jugement obtenu par la compagnie Reynolds condamnant la CSN à payer environ \$10 millions en dommages et intérêts met en lumière le pouvoir absolument effarant, accordé à un seul homme, de mettre en danger une organisation qui, depuis près de 60 ans, s'est toujours rangée du côté des travailleurs et du peuple. Ce jugement apporte surtout un éclairage saisissant sur la répression judiciaire qui, particulièrement en période de crise économique, s'abat sur les organisations qui, comme la CSN, remettent en cause les privilèges d'une minorité de possédants.

S'il est plus spectaculaire, ce jugement ne constitue cependant qu'un moment de la répression judiciaire qui s'exerce quotidiennement contre les travailleurs en grève, en prenant appui sur les multiples entraves et limites imposées par le code du travail à l'exercice de ce droit fondamental. C'est pourquoi, au lendemain de ce jugement, le président Norbert Rodrigue remettait de l'avant, avec encore plus d'insistance, la revendication de la CSN relativement au droit de grève permanent. Dans l'état actuel des lois, nous risquons de devoir poursuivre notre action syndicale dans la clandestinité, s'il n'y a pas de changements majeurs, a-t-il dit.



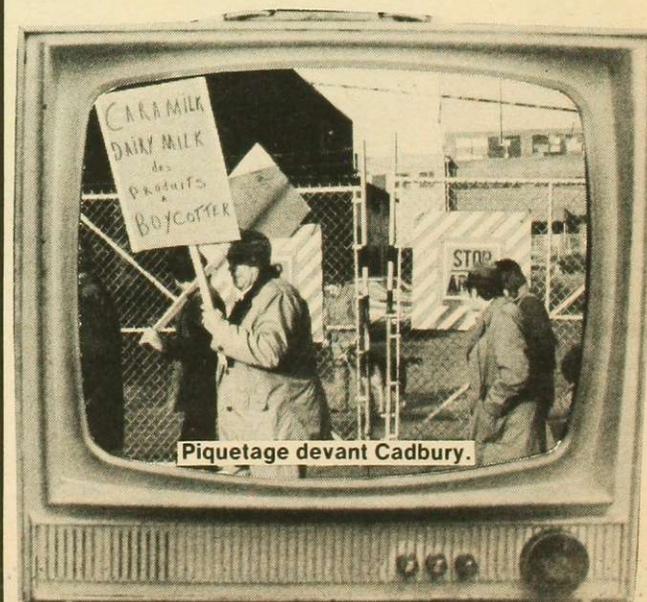
L'indexation pour nous protéger de l'inflation

C'est avec fermeté que le président de la CSN, Norbert Rodrigue, s'en est pris à l'affirmation gouvernementale selon laquelle l'année 1978 aurait été "une bonne année" sur le plan économique. Certainement pas une bonne année pour les travailleurs, a-t-il dit, qui sont les boucs-émissaires de la crise économique.

Eux seuls sont obligés de se serrer la ceinture, pendant que les profits augmentent à un rythme accéléré depuis l'imposition du contrôle des salaires. Ainsi le taux d'inflation a été de 9 pour cent en 1978 tandis que la moyenne des augmentations de salaire était de 6.3 pour cent. Il en résulte donc une perte de pouvoir d'achat ou du salaire réel de 2.7 pour cent.

Quant aux profits, ils ont augmenté de 17.7 pour cent en 1978. C'est ainsi que la part de la richesse nationale qui va aux travailleurs diminue, pendant que celle qui va aux capitalistes s'accroît.

L'année ne fut bonne que pour ceux qui possèdent et qui décident, a lancé Norbert Rodrigue, et dans ces conditions, les travailleurs recherchent l'indexation pleine et entière de leur salaire. Mais les clauses d'indexation sont maintenant l'objet d'une offensive patronale soutenue par le gouvernement, qui appuie ainsi l'appauvrissement des travailleurs pour faciliter l'accumulation du capital.



Mesures pour faciliter l'accès à la syndicalisation

Au Québec, environ 38 pour cent des travailleurs sont syndiqués, mais ce pourcentage chute à moins de 20 quand on ne considère que le secteur privé. Le gouvernement omet de faire cette précision quand il compare les salaires du secteur public avec ceux du secteur privé. Il feint d'ignorer que ce sont les luttes syndicales qui permettent l'amélioration des conditions de vie des travailleurs dans leur ensemble.

Pour faciliter l'accès à la syndicalisation, la CSN revendique l'interdiction pour les employeurs de prendre des mesures disciplinaires contre des travailleurs qui s'organisent en syndicat, à moins d'autorisation d'un commissaire du travail. Cette mesure, qu'on appelle le "statut quo ante", empêcherait de décapiter les syndicats en formation.

La CSN réclame en outre que les employeurs soient tenus de fournir la liste des employés à toute centrale reconnue qui en fait la demande. Enfin, pour contrer une stratégie patronale courante qui consiste à susciter la formation d'un syndicat de boutique dès que les travailleurs s'organisent en syndicat, la CSN demande que seule la première requête en accréditation soit prise en considération par le ministère du travail.



Un travailleur sur trois risque de perdre son emploi au cours de l'année

Le nombre de chômeurs officiels au Québec atteint maintenant 312,000 sur une population active de 2,800,000 personnes. La durée moyenne du chômage est de 15.9 semaines, ce qui signifie que près d'un million de travailleurs risquent d'être privés d'emploi à un moment ou l'autre pendant l'année. Autrement dit, un travailleur sur trois risque de perdre son emploi pour une période plus ou moins longue d'ici un an.

Pour chaque emploi disponible, on compte 25 chômeurs, ce qui contredit l'idéologie dominante selon laquelle les sans-travail ne seraient que des fraudeurs ou des paresseux. En effet, comment les 312,000 chômeurs québécois pourraient-ils trouver du travail quand il n'y a que 12,500 emplois disponibles?

Le chômage frappe davantage les femmes (12.05%) que les hommes (10.2%), et surtout les jeunes de 15 à 24 ans (18.4%).



450 policiers pour espionner les syndicats

À l'orée des négociations du Front commun du secteur public, la Sûreté du Québec a confirmé que 450 policiers font partie de l'appareil mis en place pour espionner et infiltrer les syndicats du secteur public. L'Opération Publique, qui est la répétition des Opérations Dragon sous le gouvernement Bourassa, n'est que le prolongement des activités de renseignements effectués par la SQ auprès des syndicats du secteur privé lors de conflits de travail.

Cette CIA québécoise aurait offert ses services à des employeurs comme cela a été mis en preuve au CLSC de St-Eleuthère. La Ligue des Droits et Libertés évalue à \$15 millions les fonds publics dépensés à cette activité d'espionnage des organisations légales et démocratiques. Par ailleurs, la CSN a dénombré pas moins de 20 cas récents de surveillance policière auprès des syndicats (infiltration, indicateurs, espionnage, agents provocateurs, etc...)

Infiltration d'agents provocateurs dans les syndicats

Au cours d'une audition devant le Tribunal du travail portant sur le congédiement de plusieurs militants du Québec-Hilton, la CSN a découvert un agent de sécurité infiltré parmi les rangs des syndiqués. Il s'agit de l'agent Rhinds, qui travaille pour NAC Sécurité, une couverture de l'agence Securex interdite par le ministre de la Justice quelques jours après la fusillade de Robin Hood. Il faisait partie des employés du Hilton, et il a été congédié comme "militant syndical" en même temps que d'autres militants syndicaux authentiques.

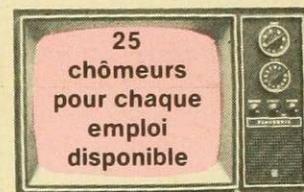
L'agence NAC compte, parmi ses directeurs, quatre ex-agents de la GRC dont Donald McCleary (cambriolage de l'APLQ, vol de dynamite, etc...). Securex se vantait dans une offre de services de son "étroite liaison avec diverses forces policières et confidentielles". Rappelons que les fiers-à-bras de NAC ont été présents dans les conflits de Stanchem, United Aircraft, SICO, Nacan, Steinberg, Celanese; tous des endroits où l'escouade spéciale de la SQ sur les conflits de travail est intervenue!

Petit détail: c'est NAC qui assure les services de chauffeur garde-corps au ministre de la Justice!

254,000 chômeurs seront privés de prestations

Les coupures effectuées dans l'assurance-chômage au début de l'année totaliseront près d'un milliard de dollars, dont la moitié découlant d'une baisse de 10 pour cent dans le niveau des prestations. Elles priveront de secours 254,000 chômeurs dont 82,100 au Québec, qui n'auront d'autre choix que d'aller grossir les rangs des assistés sociaux puisqu'il n'y a pas d'emplois disponibles. Or au Québec, il y a déjà 247,863 ménages qui reçoivent de l'aide sociale, soit environ 500,000 personnes. Ces ménages reçoivent en moyenne \$260 par mois ou \$60 par semaine.

À part de baisser les prestations de 66 à 60 pour cent du salaire assurable, les coupures dans l'assurance-chômage augmentent à 14 semaines la période d'emploi qui donne droit aux prestations; elles imposent des restrictions aux travailleurs qui tombent en chômage deux fois la même année, ce qui frappera durement ceux travaillant dans les industries saisonnières comme la forêt, la construction, la pêche, la conserverie; elles accroissent les exigences pour les nouveaux arrivants sur le marché du travail et ceux qui y reviennent, de même que pour les temps partiels, ce qui frappera surtout les jeunes et les femmes. Ces coupures sont d'autant plus graves qu'elles surviennent après d'autres effectuées en 1976 et 1977.



L'effet du chômage sur les négociations

En accroissant l'insécurité de ceux qui ont encore un emploi, le chômage exerce une pression à la baisse sur les salaires et autres conditions de travail. Si le contrôle des salaires a été levé, c'est parce que le chômage a atteint un niveau tel qu'il suffit à comprimer les salaires. C'est bien ce que reconnaît le Financial Post, organe du grand capital canadien, en écrivant que "notre taux de chômage élevé empêche les salaires de s'élever proportionnellement au taux d'inflation de 9 pour cent".

Le chômage élevé entraîne une détérioration générale des conditions de travail en permettant aux employeurs de faire du chantage. Les conditions de la négociation collective sont plus difficiles, et il n'est pas rare que des travailleurs soient obligés de faire la grève pour défendre l'intégrité de leur convention, pour défendre des acquis comme l'ancienneté par exemple, ou encore l'indexation, ou le droit de ne pas faire de temps supplémentaire, etc. Plus qu'en période de prospérité relative, les employeurs cherchent à affaiblir ou à détruire les syndicats, ce qui permet d'augmenter la charge et la vitesse de travail sans égard à la santé et à la sécurité des travailleurs. Aussi observe-t-on une augmentation du nombre et de la gravité des accidents du travail.



Défendre l'emploi contre les coupures et les fermetures

En période de crise économique, la concentration accélérée du capital entre les mains d'un nombre toujours plus restreint de capitalistes entraîne des fermetures en chaîne et des mises à pied massives. On évalue à 82,724 le nombre de travailleurs qui ont ainsi perdu leur emploi au Québec entre le printemps 1975 et l'automne 1978. (SOURCE: les avis adressés au ministère du travail.)

Parallèlement, l'emploi diminue dans le secteur public à la suite des coupures dans les dépenses gouvernementales, sous la pression du monde des affaires. Ainsi les coupures de \$2 milliards annoncées par le gouvernement fédéral l'été dernier amèneront la perte de 18,000 emplois au Québec, selon l'évaluation du ministre Bernard Landry. Ce qui n'empêche pas le gouvernement québécois de réduire lui aussi l'emploi, en comprimant les budgets de la santé et de l'éducation, ce qui entraîne une détérioration des services à la population et des conditions de travail.

Devant cette situation, la défense de l'emploi devient une priorité, et c'est ce qu'a voulu souligner la CSN en en faisant un thème du Premier mai cette année. En ce jour de solidarité internationale, les travailleurs et travailleuses en emploi ou en chômage, syndiqués ou non syndiqués, sont invités à manifester massivement dans chaque région du Québec pour revendiquer le droit à un emploi stable pour tous, et pour indiquer leur rejet d'une idéologie dominante voulant que le chômage soit une nécessité économique.

Le Travail est l'organe officiel de la CSN.

Direction: Michel Rioux

Responsable: Jacques Gauthier

Rédaction: Jacques Gauthier, Guy Ferland, Clément Gaumont, Michel Rioux.

Photographie: Jean-Claude Champagne et Pierre Gauvin-Evrard



Lithographie par Journal Offset Inc.
254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent

Défendre les libertés contre l'encerclement policier

C'est en invoquant la violence "appréhendue" que le premier ministre Lévesque et le ministre de la justice Bédard ont justifié l'espionnage et l'infiltration des syndicats par une brigade spéciale de 450 policiers. Aussi la CSN leur a-t-elle rappelé que c'est en invoquant la même raison "appréhendue" que le gouvernement fédéral a imposé la loi des mesures de guerre en 1970, suspendant les libertés démocratiques et occupant le territoire militairement.

"A l'époque, nous luttons côte à côte contre cette répression, a dit le président Norbert Rodrigue. Nous n'avons pas, nous changé d'optique. Rien ne justifie que la Sûreté du Québec enquête sur les syndicats, fiche leurs militants et dirigeants, et offre des pots-de-vin pour se constituer un réseau d'indicateurs. Cette opération doit cesser immédiatement."

A l'époque en effet, le Parti québécois s'était associé aux centrales syndicales et au journal Le Devoir pour combattre l'encerclement policier et militaire des organisations démocratiques et de leurs militants. Mais le gouvernement issu de ce parti justifie aujourd'hui le même encerclement policier, et il a présenté un projet de loi sur les sinistres qui permettrait, s'il était adopté de généraliser l'arbitraire et de suspendre les libertés tout autant que la loi des mesures de guerre.

Cette situation est d'autant plus inquiétante que le gouvernement fédéral poursuit lui aussi une offensive soutenue contre les libertés au nom de la sécurité nationale, notamment en légalisant des pratiques policières comme l'écoute électronique et le viol du courrier.

Qu'il émane de Québec ou d'Ottawa, l'encerclement policier est aussi dangereux pour les organisations démocratiques grâce auxquelles les travailleurs font avancer leurs revendications. Voilà pourquoi la CSN place la défense des libertés au premier plan des manifestations du Premier mai cette année, avec la défense de l'emploi.



Pour l'emploi Pour les libertés



1er
MAI
1979

Fête internationale des travailleurs

Comment le 1er mai sera célébré

Cette année, le Premier mai sera fêté dans chacun des 22 conseils centraux de la CSN. Au thème national de "Pour l'emploi, pour les libertés", les régions ajouteront les précisions nécessitées par leur situation particulière.

Dans presque toutes les régions, les célébrations seront organisées conjointement avec la CEQ qui a choisi pour thème: "Nos intérêts de travailleurs d'abord". Dans plusieurs régions, des syndicats de la FTQ se joindront à la CSN et à la CEQ, et dans quelques-unes, des groupes populaires participeront également aux célébrations.

Chaque conseil central fera connaître par affiche, tract ou autrement les modalités du Premier mai sur son territoire. Chaque syndicat qui ne les a pas déjà en sa possession est invité à se procurer auprès de son conseil central les documents qui ont servi aux congrès régionaux, afin de bien maîtriser les revendications relatives à l'emploi et aux libertés.

La santé-sécurité

Le projet de loi qui fera suite au Livre blanc sur la santé-sécurité au travail sera déposée incessamment, et il importe d'intensifier notre campagne pour l'infléchir dans le sens de nos intérêts. Cela suppose d'étudier et d'adopter en assemblée les revendications de la CSN sur cette question, de faire signer le plus largement possible la pétition rejetant le Livre blanc, et d'intensifier la mise sur pied de comités syndicaux de santé-sécurité.

La question nationale

Le congrès spécial sur la question nationale aura lieu les 1er, 2 et 3 juin. Il faut le préparer par des rencontres de discussion dans chaque syndicat. Si vous n'avez pas déjà en main les documents de travail, procurez-vous-les auprès de votre conseil central. Il faut insérer toujours davantage la démarche de notre mouvement dans l'histoire de notre peuple.